ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

incapables majeurs

Question écrite n° 20535

Texte de la question

Mme Roselyne Bachelot-Narquin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes de l'Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (UNAPEI), quant aux modalités de financement des tutelles et curatelles de l'Etat. En effet, dans sa réponse du 24 août 1998, il était indiqué qu'une mission commune de l'inspection générale des finances, de l'inspection générale des services du ministère de la justice et de l'inspection générale des affaires sociales devait être mise en place et remettre des propositions visant à améliorer l'efficacité et le contrôle des mesures de protection des majeurs et à assurer la maîtrise des charges pour le budget de l'Etat. Elle lui demande en conséquence quelles sont les propositions concrètes de réforme en ce domaine qui ont été mises en place.

Texte de la réponse

Suite à la mission d'enquête confiée à l'inspection générale des finances, à l'inspection générale des services du ministère de la justice et à l'inspection générale des affaires sociales, dont le rapport a été rendu public en novembre 1998, un groupe de travail interministériel va être constitué en vue de proposer des éléments de réforme des mesures de protection des majeurs. Les objectifs qui lui seront désignés seront de redonner pleine effectivité aux principes directeurs de la loi du 3 janvier 1968 tout en mettant davantage l'accent sur la protection de la personne du majeur, de viser au réglement du problème posé par le financement de la tutelle en recherchant notamment une harmonisation de la tarification des différentes mesures de protection et une éventuelle participation financière des familles, de revoir les conditions du contrôle de la gestion des ressources des majeurs protégés, de préciser les conditions de formation et de qualification des intervenants. La composition du groupe de travail sera prochainement arrêtée. Il procédera aux auditions des différents partenaires. Un rapport d'étape est prévu en octobre 1999, le rapport final devant être déposé au début de l'année prochaine.

Données clés

Auteur : Mme Roselyne Bachelot-Narquin
Circonscription : Maine-et-Loire (1re circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 20535
Rubrique : Déchéances et incapacités
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 mai 1999
Question publiée le : 19 octobre 1998, page 5655
Réponse publiée le : 31 mai 1999, page 3342